

2025/35

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0027/2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250710-0272025-AR



Objet : Arrêté de police de circulation pour route barrée : route de Vausson

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le code de la route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Vu la demande de la société S.B. CHAUDRONNERIE AGRI-TP en date du 09 juillet 2025,
Considérant que des travaux de réparation du pont situé entre le lieu-dit de Beaufray et le lieu-dit de la Maillardière,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite, sauf riverains sur la route de Vausson allant du lieu-dit de Beaufray jusqu'au lieu-dit Les 5 Chemins pendant la durée des travaux prévues sur 1 journée soit **le Mardi 15 Juillet 2025**.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par les agents communaux.

Article 3 : Monsieur l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à Sargé sur Braye, le 10 Juillet 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 10/07/2025

Et de la publication, le 10/07/2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

